



## COMITÉ RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ DE SCRABBLE

Valentigney, le 20 février 2018

Chèr(e) Président(e),

La **Qualification Interclubs** aura lieu le **dimanche 25 mars 2018** à **Valentigney**, salle de l'OTA, rue de la Novie Prolongée.

### COMPOSITION DES EQUIPES :

Pour la phase qualificative **5 divisions** sont constituées (numérotées de 2 à 6).  
Les équipes se composent de joueurs obligatoirement affiliés à la FFSc et membres d'un même club. Ces équipes se composent de **7 joueurs pour les divisions 2 à 3**, et de **5 joueurs pour les divisions 4 à 6**.

Toutes les équipes doivent être composées de joueurs d'un même club. Cependant, deux petits clubs (moins de 15 licenciés) d'un même comité, ne présentant aucune équipe autonome, peuvent constituer une entente pour présenter une unique équipe commune. Cette possibilité est soumise à l'accord du président du Comité concerné. Ces équipes peuvent se qualifier en finale. Un club disposant d'une section jeune, ou animant un club scolaire, peut intégrer les joueurs de cette section ou de ce club à ses équipes interclubs.

Un indice de valeur est affecté à chaque joueur suivant son classement national.

Indice de valeur :			
Super série : 14	1 <sup>ère</sup> série A : 13	1 <sup>ère</sup> série B : 12	2 <sup>ème</sup> série A : 11
2 <sup>ème</sup> série B : 10	3 <sup>ème</sup> série A : 9	3 <sup>ème</sup> série B : 8	4 <sup>ème</sup> série A-B : 7
4 <sup>ème</sup> série C-D : 6	5 <sup>ème</sup> série A-B : 5	5 <sup>ème</sup> série C-D : 4	6 <sup>ème</sup> série A-B : 3
6 <sup>ème</sup> série C-D : 2	7 <sup>ème</sup> série : 1		

Pour chaque partie, on calcule l'indice de valeur de l'équipe en additionnant les indices individuels des 7 (ou 5) joueurs qui prennent part à la partie.

L'**indice de valeur (IV)** de l'équipe est égal à l'indice maximal calculé sur chacune des 3 parties.

### Division :

Les équipes engagées sont automatiquement réparties en 5 divisions en fonction de leur indice de valeur:

- Division 2 : IV supérieur à **55** (7 joueurs)
- Division 3 : IV inférieur ou égal à **55** (7 joueurs)
- Division 4 : IV compris entre **26** et **35** (5 joueurs)
- Division 5 : IV compris entre **16** et **25** (5 joueurs)
- Division 6 : IV inférieur à **16** (5 joueurs)

Les clubs engageant plusieurs équipes dans une ou plusieurs divisions peuvent les recomposer librement d'une phase à l'autre, mais un joueur ne peut être aligné dans 2 équipes différentes lors d'une même phase. De plus une équipe de 7 joueurs ne peut faire appel à plus de 10 joueurs différents (une équipe de 5 à plus de 8 joueurs) pour une phase donnée. Enfin, les clubs qualifiant plusieurs équipes pour la finale ne sont pas autorisés à intervertir la structure de ces équipes par rapport à la phase qualificative.

Le classement général est établi par **addition des points des joueurs de chaque équipe** sur les trois parties.



## COMITÉ RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ DE SCRABBLE

### ARBITRAGE :

Chaque équipe doit, pour chaque partie, fournir un arbitre compétent (qui n'est pas forcément un membre de l'équipe ou du club, mais qui doit être licencié à la FFSc). Les arbitres sont invités à venir avec leur matériel (ordinateur + imprimante) pour être en mesure d'imprimer leur tableur.

### MODALITÉS :

- **3 parties prétiées** : 10h, 13h45 et 16h15.
- **Temps de réflexion** : 3 minutes par coup (2mn30 + 30 sec)
- Attribution de **PP4** et **points de classement** sur le classement de chaque partie.

### TARIFS :

Equipe	Droits d'engagement	Redevances
7 joueurs	70,00 €	28,00 €
5 joueurs	40,00 €	20,00 €

### INSCRIPTIONS :

Elles sont à envoyer à **Claude BOUCARD**, [clau.boucard@orange.fr](mailto:clau.boucard@orange.fr), ou par courrier (18b rue de la Libération 25700 VALENTIGNEY) **impérativement avant le jeudi 15 mars**.

Pour chaque équipe engagée les clubs devront compléter le document joint.

Le paiement se fera sur place.

### RESTAURATION :

Café d'accueil.

Repas à **12 € (à réserver lors de l'inscription)** : gratin de légumes, jambon à l'os, salade, café ou thé gourmand, vin, eau.

Buvette avec boissons et pâtisseries.

Amicalement.

Anne